

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue par visioconférence le lundi 8 mars 2021 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Hervé Dancause	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Lauréat Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8676-03-21 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 8 février 2021
- 4- Période de questions écrites du public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Plan de sécurité routière en milieu municipal
 - 5.2- Zone d'intervention spéciale (ZIS) – Reddition de comptes
 - 5.3- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 247-2021 de la municipalité de L'Islet
- 6- Développement local et régional
 - 6.1- Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021
- 7- Développement économique
 - 7.1- Mesure Soutien au travail autonome (STA) : renouvellement de l'Entente 2021-2022
 - 7.2- Station de compression de gaz naturel porté dans Bellechasse

8- Transport de personnes

- 8.1- Accès L'Islet : bilan de la fréquentation 2020
- 8.2- Déclaration de compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli
- 8.3- Demande d'aide financière – Programme d'aide d'urgence au transport collectif
- 8.4- Proposition d'une nouvelle grille tarifaire pour le service de transport de personnes

9- Sécurité incendie

- 9.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2020
- 9.2- Sommaire des actions 2020 du Schéma en sécurité incendie
- 9.3- Sommaire des commentaires régionaux 2020
- 9.4- Contrat de vérification annuelle pour autopompes, camions-citernes et pompes portatives 2021

10- Administration

- 10.1- Rapport des dépenses autorisées au 15 février 2021
- 10.2- Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 décembre 2020

11- Gestion des matières résiduelles

- 11.1- Projet pilote de récupération du plastique agricole

12- Évaluation municipale

13- Cour municipale

14- Compte rendu des comités

15- Autres sujets

16- Prochaine rencontre

17- Levée de la session

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2021

8677-03-21

Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Alphonse Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 8 février 2021, tel que rédigé.

4- QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Plan de sécurité routière en milieu municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2- Zone d'intervention spéciale (ZIS) – Reddition de comptes

- 8678-03-21 **CONSIDÉRANT QUE** le décret gouvernemental 817-2019 est entré en vigueur le 15 juillet 2019 visant la mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;
- CONSIDÉRANT QUE** le décret prévoit qu'une reddition de comptes doit être effectuée par la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) démontrant l'administration de la ZIS effectuée sur le territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** le rapport présente l'état de la situation sur le territoire au 1^{er} janvier 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités visées par la ZIS ont soumis au service de l'aménagement du territoire, l'information nécessaire pour produire la reddition de comptes;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. André Simard, appuyé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport présentant l'état de la situation au 1^{er} janvier 2021 sur le territoire de la MRC de L'Islet et de le transmettre au MAMH conformément aux dispositions du décret 817-2019.

5.3- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 247-2021 de la municipalité de L'Islet

- 8679-03-21 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Islet a adopté le règlement numéro 247-2021 modifiant le règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil de L'Islet considère important de modifier son règlement de zonage numéro 158-2013 afin de modifier les usages et le découpage des zones pour mieux respecter la délimitation de la zone agricole et pour améliorer l'adéquation entre les possibilités et le développement et les usages permis dans certaines zones;
- CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 247-2021 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 247-2021 de la municipalité de L'Islet. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)*

ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021

- 8680-03-21 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire;
- CONSIDÉRANT QUE** cette entente est d'une durée de 3 ans et se termine le 31 mars 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du plan d'action a engendré une marge de manœuvre de près de 100 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE** les parties souhaitent poursuivre leur engagement dans le développement du bioalimentaire dans la Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 14 de l'entente sectorielle prévoit que les parties peuvent convenir de mettre un terme à l'entente ou de poursuivre les objectifs véhiculés par celle-ci dans une nouvelle entente;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu :
- de prolonger l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2018-2021;
 - d'utiliser les sommes résiduelles afin de poursuivre les objectifs de l'entente jusqu'à épuisement de ces sommes;
 - d'en informer les partenaires de l'Entente.

7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1- Mesure Soutien au travail autonome (STA) : renouvellement de l'Entente 2021-2022

- 8681-03-21 Il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu de désigner le directeur général, M. Patrick Hamelin, afin de représenter la MRC de L'Islet auprès d'Emploi-Québec et de l'autoriser à signer tout document concernant la mesure Soutien au travail autonome (STA).

7.2- Station de compression de gaz naturel porté dans Bellechasse

- 8682-03-21 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'appuyer les démarches menant à la réalisation du projet pilote de station de compression de gaz naturel dans Bellechasse, incluant une station-service publique d'approvisionnement de gaz naturel et l'installation d'une station

d'injection de gaz naturel renouvelable sur le même site que la station de compression Bellechasse.

8- TRANSPORT DE PERSONNES

8.1- Accès L'Islet : bilan de la fréquentation 2020

Le directeur général dépose le bilan de la fréquentation 2020 d'Accès L'Islet qui illustre une baisse de l'achalandage de près de 30 % causée par la COVID-19.

8.2- Déclaration de compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli

8683-03-21	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Aubert est l'organisme mandataire pour le transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli;
	CONSIDÉRANT QUE	par ce rôle mandataire, la municipalité de Saint-Aubert est l'intermédiaire entre l'organisme responsable et le ministère des Transports du Québec;
	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Aubert délègue les opérations à l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord;
	CONSIDÉRANT QUE	les parties concernées ont convenu de prendre les démarches pour que la MRC devienne le mandataire en transport collectif en lieu et place de la municipalité de Saint-Aubert et s'occupe de l'organisation du transport en remplacement de l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet organise, pour 2021, le transport adapté sur les territoires des quatre municipalités précitées;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M ^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu que la MRC de L'Islet déclare sa compétence en matière de transport adapté pour les municipalités de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli.

8.3- Demande d'aide financière – Programme d'aide d'urgence au transport collectif

8684-03-21	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet a délégué pour l'année 2020 sa responsabilité du transport collectif à Transport adapté de L'Islet-Nord et à Transport adapté L'Islet-Sud;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet est l'organisme admissible aux aides financières du ministère des Transports du Québec (MTQ);
	CONSIDÉRANT QUE	la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences financières négatives sur les revenus du transport collectif;
	CONSIDÉRANT QUE	Transport adapté de L'Islet-Nord a réussi à adopter des mesures d'optimisation des ressources au début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté de L'Islet-Nord a continué d'offrir un service aux citoyens continu malgré la baisse d'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet prévoit soumettre sa demande au MTQ à travers le Programme d'aide d'urgence au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif.

8.4- Proposition d'une nouvelle grille tarifaire pour le service de transport de personnes

8685-03-21 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet est responsable du transport collectif sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet est responsable du transport adapté sur les territoires municipaux suivants Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle grille tarifaire provenant de l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord est inchangée depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de grille tarifaire permet d'intégrer toutes les offres en transport de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet appliquera la modification des tarifs de transport après une communication de trente (30) jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'appliquer la modification de grille tarifaire pour les services de transport de la MRC de L'Islet.

9- SÉCURITÉ INCENDIE

9.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2020

8686-03-21 **CONSIDÉRANT QUE** le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* est entré en vigueur le 26 mars 2014, après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* en 2020;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de L'Islet et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique sur les

différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet accepte le rapport annuel 2020 du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

9.2- Sommaire des actions 2020 du Schéma en sécurité incendie

8687-03-21 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Hervé Dancause et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des actions de la MRC de L'Islet pour l'année 2020 par rapport au *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*.

9.3- Sommaire des commentaires régionaux 2020

8688-03-21 Il est proposé par M^{me} Denise Deschênes, appuyée par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des commentaires régionaux 2020 concernant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

9.4- Contrat de vérification annuelle pour autopompes, camions-citernes et pompes portatives 2021

8689-03-21 **ATTENDU QUE** dans le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*, il est prévu de procéder à une vérification des différents équipements, tels que camions et pompes sur une base annuelle;

ATTENDU QUE le contrat actuel pour la vérification annuelle des camions incendie est à renouveler pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville nous a transmis une offre de service pour la vérification d'équipements valable pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE les municipalités sont satisfaites des services offerts par cette entreprise;

ATTENDU QUE le comité consultatif en sécurité incendie recommande au conseil de la MRC de retenir l'offre de service de Jacques Thibault pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphonse Saint-Pierre, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet octroie le contrat pour la vérification des équipements en sécurité incendie des municipalités participantes de la MRC de L'Islet à l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour une période d'un an (1) selon les prix fournis dans son offre de service :

- Camion pompe et pompe-citerne : 375 \$/chacun (test routier inclus);
- Pompe portative : 50 \$;
- Et autres tests par unité, tels que décrits dans l'offre de service.

10- ADMINISTRATION

10.1- Rapport des dépenses autorisées au 15 février 2021

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

10.2- Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 décembre 2020

Le directeur général dépose, pour information, le procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 décembre 2020.

11- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.1- Projet pilote de récupération du plastique agricole

8690-03-21	CONSIDÉRANT QUE	que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suit les travaux sur la récupération du plastique agricole et qu'il soutient que cette matière doit faire l'objet d'une gestion prioritaire;
	CONSIDÉRANT QUE	AgriRÉCUP est reconnu au Québec comme étant un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'appuyer les agriculteurs dans la récupération des matières résiduelles et qu'il a reçu le mandat d'opérer une transition vers une REP (Responsabilité élargie des producteurs) pour le plastique agricole;
	CONSIDÉRANT QUE	AgriRÉCUP a initié en 2020 des projets pilotes au Québec et que cela a permis d'identifier et de tester les meilleures approches pour recycler ces plastiques, et ce, en collaboration avec des partenaires municipaux et du milieu agricole;
	CONSIDÉRANT QUE	AgriRÉCUP a approché les membres de la Table régionale de gestion des matières résiduelles – Chaudière-Appalaches pour leur présenter une proposition permettant de réaliser un projet pilote adapté à leur réalité;
	CONSIDÉRANT QUE	cette approche permettrait une transition facilitée vers la REP lorsqu'elle sera effective;
	CONSIDÉRANT QUE	pour rédiger une entente, AgriRÉCUP a besoin d'un avis d'intention favorable de la part de la MRC de L'Islet;
	CONSIDÉRANT QUE	sept MRC de la Chaudière-Appalaches présentent également cette résolution à leur conseil respectif de mars 2021;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Normand Dubé et unanimement résolu :
		- d'autoriser la direction générale à s'engager financièrement dans ce projet pilote en y investissant un montant de 9 500 \$;

- de transmettre la présente résolution à AgriRÉCUP, confirmant l'intérêt de la MRC de L'Islet à signer une entente pour la réalisation d'un projet pilote sur son territoire.

12- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

13- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- COMPTE RENDU DES COMITÉS

La présidente du comité de sécurité incendie, M^{me} Anne Caron, fait un résumé de la dernière rencontre. Elle expose, entre autres, la difficulté à combler tous les sièges sur ce comité. Une réflexion est à prévoir sur la possibilité de devoir modifier les règles de ce comité.

15- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

16- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 12 avril 2021 à 19 h 30.

17- LEVÉE DE LA SESSION

8691-03-21 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 25.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.